

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 novembre 2014 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 12/11/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	Ex	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	X	Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO		<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	X	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE	Ex	Monsieur BOULAN	X	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE	Ex	Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	Ex	Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL	X	Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur LAE	
Madame MONSIEU		Monsieur JEANNE		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Madame LARRIEU, Déléguée de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL.

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

Invité présent :

Représentant de Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2014, 44 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture :  
033-253306617-20141119-2014-083-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2014  
Date de réception préfecture : 01/12/2014

**Objet : Appel à projet « territoire zéro gaspillage, zéro déchet »**

**Rapporteur : Monsieur MAROIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Directive cadre européenne, que la loi sur la transition énergétique, que le plan national déchets 2014 – 2020, que la révision des plans de gestion départementaux et régionaux... à tous les niveaux et que les politiques de gestion des déchets ménagers sont en pleine mutation.

Considérant que la future politique nationale de gestion des déchets ménagers a été intégrée à la loi sur la transition énergétique. Votée à l'assemblée nationale en octobre dernier elle sera examinée au sénat en février prochain. Le plan national déchets 2014 – 2020 devrait être dévoilé mi novembre, il intégrera les objectifs du volet déchets de la loi sur la transition énergétique.

Considérant que dans le cadre de ces nouvelles orientations (qui seront connues et officielles qu'à partir de fin novembre pour le plan national « déchets » et fin février pour la loi) le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a lancé un appel à projets national « territoire zéro gaspillage zéro déchet ».

Considérant que l'objectif est d'engager 20 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets.

Considérant que le Schéma stratégique du SMICVAL à 2020 sera l'ossature de la réponse du SMICVAL auquel seront ajoutées les exigences du cahier des charges de l'appel à projet.

De ce fait, Le SMICVAL s'engage sur son territoire à :

- ✓ mettre en œuvre une démarche ambitieuse de prévention et de gestion des déchets formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long ;
- ✓ mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ;
- ✓ assurer une transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des autres acteurs candidats ;
- ✓ faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

Par conséquent, il est donc demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Président à déposer le dossier relatif à l'appel à projet national « Territoire Zéro gaspillage, zéro déchet » et de signer les documents qui pourraient y être associés.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (44 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à déposer le dossier relatif à l'appel à projet national « Territoire Zéro gaspillage, zéro déchet » et de signer tous les documents qui pourraient y être associés.

**Article 2 :**

De s'engager à mettre en œuvre une démarche ambitieuse de prévention et de gestion des déchets formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long.

**Article 3 :**

De s'engager à mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités.

039 253596917 20141119 2014 083 DE

Date de transmission : 01/12/2014

Date de réception préfecture : 01/12/2014

**Article 4 :**

D'assurer une transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des autres acteurs candidats.

**Article 5 :**

Dé faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

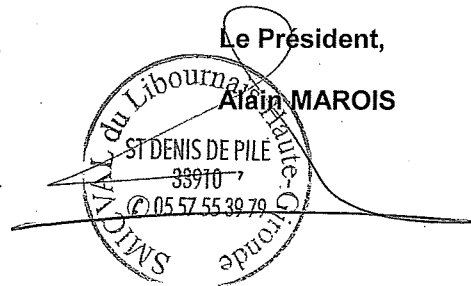
**Article 6 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final :**

Le Président, le Directeur et le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 novembre 2014**



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20141119-2014-083-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2014  
Date de réception préfecture : 01/12/2014